

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du Vendredi 20 juin 2025

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Laugier Sandra
Marquer Eric
Morel Pierre-Marie
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

De Calan Ronan
Frerejouan Mathieu
Marchand Stéphane
Rateau Paul
Yuva Ayse

Administration

Jourdin Stéphane
Padovani Ouafae

Etudiants, membres suppléants

Borry Balthazar

Personnalités extérieures

Arnaud Denis

Invités

Barrier Thibault

1. Informations

. Dialogue de gestion de l'UFR de philosophie avec la direction de l'université :

Pierre-Yves Quiviger présente les mesures qui ont été actées :

Dans le domaine budgétaire, les mesures d'économies votées au conseil de gestion ont été remontées. Lors du dialogue, la direction de l'UFR a fait part à la direction de l'université des inquiétudes des équipes de recherche quant à leur situation budgétaire.

Dans le domaine des ressources humaines, les 7 demi-postes d'ATER sont confirmés.

Au sein de l'équipe des personnels BIATSS, Malika Lazaar, en congé de maladie depuis 3 ans, pourra être remplacée de manière pérenne.

Sur le plan pédagogique, l'UFR a obtenu la validation de l'ouverture des groupes supplémentaires dans certaines matières de licence 3.

Eric Marquer rappelle que certain.e.s enseignant.e.s de L3 ont eu jusqu'à 80 copies à corriger du fait du libre choix du sujet par les étudiant.e.s lors des épreuves de fin de semestre. Il se déclare favorable à la répartition des corrections.

Pierre-Yves Quiviger rappelle l'impossibilité juridique d'obliger les étudiants à prendre les sujets de leur enseignant. La répartition pourrait en outre supposer une rupture de l'anonymisation des copies. L'homogénéisation des sujets pourrait en revanche être une solution.

Paul Rateau se prononce pour le respect des règles d'homogénéisation.

Thibault Barrier souligne que l'homogénéisation peut donner lieu à des interprétations, il dénonce par ailleurs la pratique des sujets difficiles dans le but de décourager les étudiants.

Magali Bessone soulève la difficulté de corriger un sujet élaboré par un autre enseignant et qui relève d'un autre cours.

Pierre-Yves Quiviger souligne que cette difficulté est moindre en licence et rappelle que cette pratique existe même dans le cadre de l'agrégation.

Homogénéiser les sujets implique une concertation préalable entre enseignants sur les attentes par rapport au sujet.

Pierre-Yves Quiviger propose de revenir sur ce point avec les étudiants au prochain conseil qui se tiendra à la rentrée.

. Résultats du concours de l'agrégation de l'année 2025

Pierre-Yves Quiviger énonce le résultat de 22 admis, soit le quart de la promotion.

Stéphane Marchand soulève la question des épreuves d'oral hors programme.

Une marge d'amélioration existe, elle consiste à commencer les cours plus tôt et à débiter également les entraînements au 1^{er} semestre.

. Point sur la remontée des difficultés rencontrées par certaines unités dans la gestion financière des doctorants

Pierre-Yves Quiviger pense que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil de l'Ecole Doctorale.

. Point sur la gestion financière des IUF

Pierre-Yves Quiviger indique qu'il a fait remonter lors du dialogue de gestion la nécessité de mettre en place, au niveau de l'université, un poste ou un demi-poste de gestion des IUF. L'IHPST les gère en interne, ce qui allège considérablement le travail au sein de l'UFR mais ce n'est pas le cas pour les (nombreux) autres IUF. La dotation IUF servant quasi exclusivement à la recherche (et c'est normal), il serait bon que les services centraux de la recherche organisent la gestion financière quand celle-ci ne peut pas être internalisée dans les unités, faute de personnel (comme les UR). Sinon cela retombe sur l'UFR.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 29 avril 2025

Résultat du vote : 4 ne prennent pas part au vote

Le reste des voix est pour

Le compte rendu est adopté.

3. Demande de convention avec l'EHESS

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil de la décision de l'EHESS de mettre fin au principe de circulation des étudiants au motif qu'une convention devrait être signée.

La présente convention engendre une situation de concurrence déloyale avec d'autres enseignements, comme ceux de PSL par exemple.

Pierre-Yves Quiviger est défavorable à ce dispositif. Il dénonce le délai de réponse très court qui a été imposé, sachant notamment que le conseil de gestion de l'UFR doit se prononcer sur tout projet de convention.

Ronan De Calan souligne le caractère très lourd de cette formalisation.

Eric Marquer s'interroge sur les motivations de l'EHESS quant à cette convention.

Paul Rateau et Pierre-Yves Quiviger précisent qu'il s'agit pour l'EHESS de capter du public.

Paul Rateau s'interroge sur les conséquences du rejet par le conseil de la demande de convention. Pierre-Yves Quiviger précise que la convention s'appliquera pour d'autres UFR (l'histoire et l'économie en particulier), c'est tout.

Magali Bessone évoque le risque de refus des étudiants de Paris 1 par l'EHESS.

Pierre-Yves Quiviger pense que le risque est faible, il rappelle que seuls 3 ou 4 étudiants par an sont concernés.

La proposition de convention est soumise au vote des membres du conseil de gestion :

Le conseil vote contre à l'unanimité.

4. Nomination d'un nouveau correspondant relations internationales

Le conseil valide la candidature de Véronique Decaix.

5. Nomination d'un nouveau responsable de la commission de bibliothèque

Le conseil valide la candidature d'André Charrak.

6. Questions diverses

. Point sur la campagne Mon Master

Magali Bessone rappelle l'ouverture prochaine de la phase complémentaire et précise qu'il reste des places à pourvoir dans certains parcours, qui seront pourvues prochainement.

Ayse Yuva pense qu'il ne faudrait pas que des places vacantes apparaissent.

Pierre-Marie Morel suggère de contacter la DEVE.

Balthazar Borry, représentant étudiant précise que seuls les vœux où il reste des places apparaissent, les étudiants tentent donc une inscription.

. Problème du niveau en français des étudiants de licence 3

Paul Rateau souligne qu'il y a un problème de syntaxe chez certains étudiants qui touche à l'expression de la pensée elle-même. Il propose de faire appel au dispositif de soutien.

Ronan De Calan confirme qu'un tiers des étudiants rencontre des problèmes de niveau en français.

Thibault Barrier précise qu'il revient au cours de méthodologie d'identifier ce problème et d'inciter les étudiants à suivre les dispositifs de soutien.

. Dispositif de soutien des étudiants

Ayse Yuva rappelle l'existence du dispositif de soutien ouvert aux 3 niveaux de licence, notamment les colles auxquelles aucun étudiant ne s'inscrit.

Ayse Yuva propose que les enseignants assurent eux-mêmes les colles qui représentent seulement 2 à 4 heures dans l'année.

Pierre-Yves Quiviger suggère l'utilisation du tutorat aussi pour orienter les étudiants.

Balthazar Borry pense que l'aspect obligatoire peut poser problème.

Ronan De Calan et Ayse Yuva démentent le caractère obligatoire du dispositif, y participer entraînant plutôt une obligation morale.

Les professeurs de méthodologie pourraient se charger de recruter les étudiants.

Pierre-Yves Quiviger souligne que l'on a tendance à oublier que les cours comprennent une partie de travaux dirigés.

Ayse Yuva précise que les enseignants sont confrontés à un manque de temps.

. Participation des enseignants de philosophie au Master 2 « Médiatisation des sciences humaines »

Sandra Laugier rappelle que cette formation est également portée par l'UFR de philosophie, les enseignants de philosophie ont donc le droit d'y enseigner.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que la question était de savoir sur quelle composante était imputé le paiement des heures de service. L'UFR n'a toujours pas reçu la fiche financière du diplôme.

Paul Rateau s'interroge sur le volume d'heures de service que cela représente eu égard au manque d'enseignants en philosophie.

La séance est levée à 18h00.

Compte rendu adopté par le conseil du 23 septembre 2025